

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 28 MAI 2024 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Étienne de ROUGÉ, M. Marc BOUVET, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS, Mme Edwina PIVERT, M. Olivier de ROUGÉ.

Absent excusé : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Pouvoir : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX a donné pouvoir à Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN.

Secrétaire de séance : M. Olivier de ROUGÉ.

Date de la convocation : 21 Mai 2024

Conseillers en exercice : 13

Quorum : 07

Présents : 12

Votants : 13 dont 01 pouvoir

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Avril 2024 qui ne donne lieu à aucune observation

DCM 2024-05-01 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU PROJET DES AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ENTRÉE AGGLOMÉRATION ROUTE DE QUERRÉ – RD 191 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTOUSSÉ SUR BACONNE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération référencée DCM n° 2023-12-01 en date du 12 Décembre 2023 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements sécuritaires dans l'entrée de l'agglomération, Route de Querré – RD 191, commune déléguée de Champteussé sur Baconne et l'informe qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département de Maine et Loire afin de finaliser et valider notre dossier de demande de subvention.

Ainsi après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour dont 01 pouvoir et 01 abstention :

- approuve la convention qui sera annexée à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de la signer et de signer toutes pièces y afférent.

DCM 2024-05-02 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU PROJET DES AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ENTRÉE AGGLOMÉRATION ROUTE DE CHAMBELLAY – RD 78 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHENILLÉ-CHANGÉ DANS LE CADRE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération référencée DCM n° 2023-12-02 en date du 12 Décembre 2023 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements sécuritaires dans l'entrée de l'agglomération, Route de Chambellay – RD 78, commune déléguée de Chenillé-Changé et l'informe qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département de Maine et Loire afin de finaliser et valider notre dossier de demande de subvention.

Ainsi après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour dont 01 pouvoir et 01 abstention :

- approuve la convention qui sera annexée à la présente délibération,
- charge Monsieur le Maire de la signer et de signer toutes pièces y afférent.

DCM 2024-05-03 - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RENÉGOCIATION ET LE SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA CCVHA ET DES COMMUNES MUTUALISÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment, ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes à intervenir ;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. En l'occurrence, dans le cadre du schéma de mutualisation de la CCVHA, une telle convention est proposée à l'approbation du Conseil en vue de la renégociation des contrats d'assurances de la CCVHA, de son CIAS et des communes mutualisées intéressées.

Il est rappelé qu'une convention de groupement de commande ayant un objet similaire avait déjà été mise en œuvre en 2020 entre la CCVHA et les communes du schéma de Mutualisation. Ce type d'outil présente l'avantage de simplifier les procédures par une consultation globale, de sécuriser les contrats et éventuellement de bénéficier d'économies d'échelle.

Par ailleurs, compte tenu de la technicité spécifique au domaines des assurances, notamment en ce qui peut concerner l'exécution technique de tels marchés, il est apparu utile que les Pouvoirs Adjudicateurs intéressés à cette convention de groupement de commandes, s'adjoignent le concours d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, prise en la personne du cabinet RISKOMNIUM. A cet effet, ce cabinet d'audit et de conseils, a notamment reçu pour mission de recenser les informations nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises et à l'analyse des offres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. Accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération ainsi que l'adhésion de la commune audit groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de renégociation des contrats d'assurances sur les domaines suivants :
  - Dommage aux biens et risques annexes ;
  - Responsabilité civile et risques annexes ;
  - Véhicules à moteur et risques annexes ;
  - Protection juridique et risques annexes ;
  - Cyber-risque (CCVHA uniquement).
2. Autoriser la signature de ladite convention ainsi que de ses éventuels avenants.
3. Autoriser le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou, coordonnateur du groupement, à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune.
4. Autoriser la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.
5. Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération

#### DCM 2024-05-04 – FÊTE DES VILLAGES DE CHARME – PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT EN MINI BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête des Villages de Charme aura lieu le samedi 15 Juin 2024 à Saint Aubin de Luigné. Il a été convenu d'organiser un transport collectif pour les habitants qui souhaitent y aller pour les communes de Chenillé-Champteussé, Thorigné d'Anjou et Grez-Neuville.

Les dépenses de ce transport seront prises en charge par les 3 collectivités à part égale.

Afin de pouvoir signer les contrats de location et les conventions du minibus avec la CCVHA, Super U ou autre loueur potentiel, la commune de Thorigné d'Anjou est porteuse du projet en accord avec les 2 autres.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 01 pouvoir et deux voix Contre d'autoriser :

-Madame le Maire de Thorigné d'Anjou de signer les contrats et conventions de locations des minibus pour cette manifestation et de prendre en charge les dépenses liées au transport de la fête des Villages de Charme à Saint Aubin de Luigné le 15 juin 2024

-de régler les dépenses, à part égale, à la commune de Thorigné d'Anjou sur présentation d'un détail et des justificatifs.

Mme Jacqueline Cottier informe ne pas être favorable à la mise à disposition gratuite du transport.

Monsieur Denis Guémas souligne que d'après lui ce type de manifestations engendre davantage de frais que de retour bénéfique pour la commune.

Monsieur Etienne de Rougé, à l'inverse, pense que ces manifestations développent le tourisme sur les communes et sont donc profitables aux commerces.

Monsieur le Maire et Madame Virginie Dugast rappellent l'importance de participer aux activités proposées par l'association des Villages de Charme afin de maintenir de bonnes relations avec les communes associées tout en permettant des activités en plus des manifestations proposées localement ; mais également de promouvoir la communication autour de nos villages et de les faire connaître au plus grand nombre.

#### DCM 2024-05-05 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 : VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits votés au Budget Principal 2024 afin de régler les dépenses supplémentaires.

Considérant les modifications proposées,

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
011	615221	Bâtiments publics	- 3.000,00 €				
012	6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 950,00 €				
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 2.050,00 €				
TOTAL			- €	TOTAL			- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Principal comme ci-dessus mentionné et charge Monsieur le Maire de la transmettre au Trésorier.

#### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu :

##### - Fleurissement :

- Concours des maisons fleuries reconduit, passage du jury en juin. Pour tous les lauréats, remise d'un bon d'achat de 10 euros à prendre aux établissements Lami ou Godicheau et bulbes de dalhias remis lors de la cérémonie des vœux en Janvier 2025.
- Passage du Jury Régional en juin 2024 pour le maintien de la 1<sup>ère</sup> fleur ou proposition à la 2<sup>ème</sup> fleur.

##### -Bâtiments :

- Estimation de la vente du logement situé rue du Pilori réalisée par deux agences immobilières.
- La question de l'avenir de ce bâtiment se pose : vente ou rénovation ou changement d'affectation afin de répondre aux besoins de la commune.
- La commission précise ne pas être favorable à la vente de ce bien
- Rencontre avec le service marché de la CCVHA en mars 2024 afin de connaître les modalités du marché public en cas de travaux
- Projets urgents : rénovation de la salle des fêtes de Chenillé-Changé et construction d'un atelier pour les services techniques (2 projets à l'étude : construction sur la parcelle libre dans le lotissement ou transformation du logement rue du Pilori)

- Il est demandé au Conseil Municipal de réfléchir à ces 2 propositions ou d'apporter de nouvelles idées d'aménagement ou de lieu.

-Commission liste électorale : refonte prévue en 2025

-Action sociale :

- Visite entreprise Giffard le 19 avril : 12 participants
- Temps convivial proposé le 05 juin après-midi
- Visite de la fromagerie de Bierné prévue en septembre 2024
- Repas des Aînés le 12 octobre à la salle des fêtes de Champteussé

-Communication :

- Pour le prochain Bulletin : prévoir les chiffres du budget et trouver une idée de reportage photo

---

### Questions diverses

- Renouvellement de la mise à disposition par Solipass d'André Martineau du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour une durée hebdomadaire de 23h30.

- Courrier du Collectif SEDA : distribution aux conseillers n'ayant pas été destinataires.

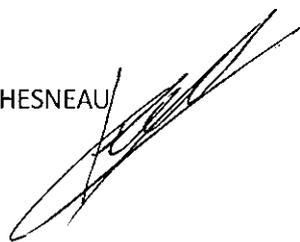
Monsieur le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu le 21 mai 2024 en présence des maires des communes riveraines et de Mme la Sous-Préfète de Segré. Il informe des travaux et aménagements mis en place par la SEDA afin de limiter au maximum l'émanation d'odeurs (torchère, bâche). Des portes-ouvertes destinées au public auront lieu le 28 juin et le 13 septembre 2024 à 17h30 (sur inscription).

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mardi 02 Juillet 2024 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.

Le Maire,

Guy CHESNEAU



Le Secrétaire de Séance,

Oliver de ROUGÉ



Affiché le 12 Septembre 2024